

MODALITÉS D'OCTROI DES CONTRIBUTIONS DU "FONDS DU SPORT VAUDOIS" POUR LA PARTICIPATION D'ÉQUIPES/ATHLÈTES À DES CHAMPIONNATS D'EUROPE OU DES CHAMPIONNATS DU MONDE À L'ÉTRANGER

Peuvent faire l'objet d'une contribution*

- Les équipes/athlètes vaudois participant à des **championnats d'Europe ou du Monde officiels** à l'étranger pour toutes les catégories juniors ainsi que pour les élites peuvent bénéficier d'une contribution par la Fondation "Fonds du sport vaudois".

Les conditions suivantes doivent être remplies

- Les bénéficiaires d'une contribution de la Fondation doivent, en principe, faire partie d'une société sportive affiliée et reconnue par Swiss Olympic.
- Pour les sports individuels, les athlètes doivent être domiciliés dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins.
- Le dossier de demande motivée doit être adressé, par courrier postal, **avant la participation à la manifestation internationale** et il doit au moins comprendre :
 - l'invitation officielle de la fédération nationale ;
 - le budget détaillé du voyage à l'étranger ;
 - la date de la manifestation ;
 - le lieu où elle se déroule ;
- Pour les athlètes pratiquant un **sport individuel**, le dossier doit également comporter les documents suivants :
 - une attestation de domicile datant de moins d'une année ;
 - une licence/attestation d'affiliation à un club sportif.
- Pour les équipes en **sport collectif**, le dossier doit également comporter les documents suivants :
 - un budget détaillé de l'ensemble des matches à domicile et à l'extérieur de la compétition concernée.

Ne peuvent faire l'objet d'une contribution

- Les catégories de classes d'âge suivant celles des élites (seniors, vétérans, etc.).
- Les athlètes participant à des championnats universitaires.

Généralités

La contribution est calculée sur la base des directives de la Fondation. Le versement se fait sur présentation des justificatifs de paiement.

Fondation
"Fonds du sport vaudois"